AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Mme Rose Vallat, veuve de Auguste Chevillot.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 55,859—Division A.—Attendu que Mme Sophie Vallat, veuve de Joseph Monnier, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Rose Vallat, veuve de Auguste Chevillot, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.
Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUERIN, Greffier.
2 mars—2 6 11

Succession de Matt O'Brien.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 55,819—Division A—Attendu que Matt E. O'Brien a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Matt O'Brien, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUERIN, Greffier.
1 mars—1 5 10

Succession de Mme Delphine Malochée, Vve de Charles Guesnard

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 55,133—Division E—Attendu que Henry Joseph Malochée a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire datif dans la succession de feu Mme Delphine Malochée, Vve de Chas Guesnard décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUERIN, Greffier.
1 Mars—1 5 10

Succession de Martha Braxton, épouse de William Reid.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 55,346—Division E—Attendu que Frank Zengel, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Martha Braxton, épouse de Wm Reid, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour
PAUL O GUERIN, Greffier.
Chrétien et Sothon, avocats.
1 mars—1 5 10

Succession de Mme Alice B. McCloskey, autrement Slator.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 53,155—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par James A. Donnelly, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUERIN, Greffier.
26 fév—26—mars 2 7

Succession de Mme A. E. Belden.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 53,982—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par J. Webster Belden et H. E. Belden, exécuteurs de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour
PAUL O. GUERIN, Greffier.
25 fév—25—mars 1 6

Succession de Drew Augustus Outlaw.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 55,757—Division A.—Attendu que Mme Annie Elisberry, veuve de Drew Augustus Outlaw, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Drew Augustus Outlaw, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUERIN, Greffier
24 fév—24 28—mars 5

Succession de James G. Belden.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 5?,800—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par J. Webster Belden, exécuteur testamentaire datif de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUERIN, Greffier.
25fév—25—mars 1 6

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 55,742—Cour Civile de District, Division E—Max Wolfson vs ses créanciers.—Ordre de Cour—Que la cession de bien du pétitionnaire Max Wolfson, soit et est par le présent acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers, et qu'une réunion de ses dits créanciers soit ordonnée, et convoquée et tenue pardevant Joseph N. Wolfson, notaire public, en son bureau, Chambre No 704 Liverpool et London et Globe Bldg., en cette ville, le 22me jour de mars 1898, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire élire un syndic et voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne ainsi que la propriété dudit pétitionnaire soient suspendues et que J. J. Reilly, soit nommé avocat, pour représenter les créanciers absents dans cette affaire
Nouvelle-Orléans, 15 février 1898.
(Signé) F. A. MONROE, Juge
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
24 fév—24—mars 9 22

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Morris Barnett vs ses Créanciers—No 55,721—Cour Civile de District, Division D—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire, Morris Barnett, soit et est par le présent acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion de ses créanciers soit convoquée et tenue pardevant William O Hart, Esq. notaire public, en son bureau, No 134 rue Carondelet, en cette ville, commençant LUNDI le 21ème jour de mars 1898, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires dudit pétitionnaire, d'élire un syndic et voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne ainsi que les biens dudit pétitionnaire soient suspendues, et que Leon Valsin Guillotte soit nommé avocat, pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 14 février 1898.
[Signé] N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
16 fév—16—mars—2 17

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans No 55,584 Division—Barba & Gomes, vs leurs créanciers—Ordre de Cour—Que la cession de biens des pétitionnaires de la raison sociale de Barba et Gomes, composée de Arthur Barba et Jacquin Gomes, soit et est acceptée par la cour au bénéfice de leurs créanciers et qu'une réunion de leurs dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Emile J Barnett, notaire public, en son bureau No 323 rue Baronne en cette ville, commençant LUNDI, le 7me jour de mars 1898 à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires desdits pétitionnaires, élire un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures contre les personnes et biens des plaignants soient suspendues, et que Sam Ransom Esq. avocat soit nommé pour représenter les créanciers absent dans cette affaires, et que M. Arthur Landrodie soit nommé syndic provisoire des créanciers insolvables dans cette affaires, et que des lettres lui soient émises comme tel syndic provisoire sur sa prestation de serment et fournissant caution pour la somme de Mille Dollars ainsi que le requiert la loi
Nouvelle-Orléans, 1er février 1898.
Signé: T. C. W. ELLIS, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN Député Greffier.
2 fev—2 16—mars 3

VENTES A L'ENCAN.

PAR BAYNE & ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division E—No 53,920.
A. P. AGNELLY vs SES CREANCIERS.
Bon Emplacement de Commerce, Enc. des rues Lapeyrouse et Dupré, Nos 1600-1602. COTTAGE SIMPLE, Rue Dupré. COTTAGE DOUBLE, Nos 1612-1614 rue Dupré,
POUR ETRE VENDUS A L'ENCAN, **Mardi, 29 Mars, à Midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 621 rue Commune.**

SOUS et en vertu d'un ordre de l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour ci-dessus mentionné, le dit ordre daté et signé le 23 décembre 1897 et adressé à J. L. Onorato, encanteur, je procéderai à vendre aux enchères publiques à l'heure et place mentionnés, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1. Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues White, Lapeyrouse, Onzaga et Dupré. Le dit lot est désigné par le No 1 sur un plan par L. J. F. Fremaux, ingénieur civil, le 21 novembre 1896 et déposé dans le bureau de J. Duvigneaud, notaire public de cette ville. Le dit lot No 1 mesure trente pieds et 1 ligne de face à la rue Dupré par cent douze pieds 11 pouces et 4 lignes de profondeur et formant le coin des rues Lapeyrouse et Dupré

2. Lot 2, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, consistant en un cottage simple, contenant 5 chambres de chaque côté, avec les dépendances, etc., ledit lot 2 adjoint lot 1 et mesure 30 pieds de face à la rue Dupré, par une profondeur de 112 pieds 11 pouces et 4 lignes entre lignes parallèles.

3. Lot 3, dans le même ilet, adjoignant les lots 1 et 2, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, consistant en un joli cottage double, contenant 5 chambres de chaque côté etc; lot 3 mesure 30 pieds de face à la rue Dupré, par une profondeur de 112 pieds 11 pouces 4 lignes entre lignes parallèles.

4. Sept lots de terre, et toutes les améliorations qui s'y trouvent, dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue Parish, les rues Bruxelles, Duels et Industrie, désignés comme lots Nos 20 à 26 dans l'ilet No 1576; les dits lots mesurant 198 pieds 8 pouces de face à la rue Bruxelles sur 193 pieds de profondeur.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devra payer pour l'acte de vente pardevant L. C. Quintero, Esq., notaire public, et devra faire un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication avec l'encanteur. Plans à la Bourse
BAYNE & ONORATO, Propriétés foncières, Hypothèques, placement. 824 rue Commune.
25 fév—25 26 27—mars 8 15 22 27 28 29.

PAR W. H. FITZPATRICK.

ANNONCE JUDICIAIRE
Cottage simple No 1753 rue Philip, entre les rues Baronne et Brainard. Deux lots de terre avenue Nashville, entre Prytanée et Perrier. Succession de J. R. Lund.
No 55,463—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur, Bureau No 336 rue Carondelet, le MARDI 29 mars 1898, à midi, à la Bourse No 629 rue Commune, où sont placés les plans et auxquels on doit se référer, conformément à un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division B, daté et signé le 23 février 1898, rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée et adressé à William H. Fitzpatrick, encanteur, il sera vendu à l'enchère publique, au dernier et plus haut enchérisseur, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Premièrement—Un certain morceau ou portion de terre, situé et étant dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Philip, Jackson, Baronne et Brainard, étant l'ilet No 264, lequel dit morceau ou portion de terre mesurant vingt trois pieds cinq pouces et six lignes (23' 5" 6''') de face à la rue Philip, sur une profondeur sur la ligne de côté la plus près de la rue Brainard, de quatre vingt-seize pieds, six pouces et trois lignes (96' 6" 3''') et une profondeur sur l'autre ligne de côté vers la rue Baronne de quatre vingt-treize pieds, quatre pouces et quatre lignes (93' 4" 4''') et une largeur sur la ligne du fond de vingt trois pieds, quatre pouces et deux lignes (23' 4" 2''') le tout plus ou moins ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, et dépendances là dessus y appartenant, ou de quelque façon en dépendant. Le dit morceau ou portion de terre est composé d'une portion vers la rue Baronne du lot désigné par la lettre F sur un plan par J. A. D'Hémécourt, annexé à un inventaire pris par Oscar Drouet, ancien notaire en cette ville daté le 8 août 1872, dans la succession de Céleste D. Jorc. Les améliorations consistent en un cottage simple portant le numéro municipal 1753 rue Philip et ayant cinq chambres. Il y a des hangars, citerne, cour en briques, etc.

Deuxièmement—Deux certains lots de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet désigné par le numéro municipal 45, borné par l'avenue Nashville, les rues Prytanée, Perrier et Eléonore; les dits lots sont désignés par les Nos 3 et 4 et mesurant chacun trente pieds de face à l'avenue Nashville sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes parallèles, mesure américaine, d'après le devis fait par S. G. De L'Isle, architecte, daté le 18 mai 1893, un devis duquel est annexé à un acte passé pardevant M. T. Ducros, autrefois notaire, le 16 octobre 1894.

Conditions—Comptant; et les acquéreurs devant de plus assumer comme partie du prix d'achat les taxes dues et exigibles pour l'année 1898; aussi à faire un dépôt de dix pour cent au moment de l'adjudication pour lier la vente. Acte de vente pardevant Charles B. Upton Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.
24 fév—24 25 26 27—mars 6 13 20 27 28 29

PAR STROUDBACK & STERN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés de Choix dans le Sixième District.

Andrew E. Nelson vs ses Créanciers.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division E.—No 52,654.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, Encanteur le JEUDI, 24 mars 1898, à midi à la Bourse des Encanteurs, 629 et 631 rue Commune, il sera vendu en vertu d'un ordre de vente de l'Hon Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division E, signé le 28 septembre 1897, dans l'affaire ci-dessus intitulée, aux enchères publiques—

1° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le sixième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Marengo, Sud Robertson, [anciennement Breslow,] Milan et Freret [anciennement Long], étant l'ilet No 600 lequel dit lot de terre est désigné par le No 8 [huit] sur un devis annexé à un acte passé pardevant Fred Zengel, notaire, en cette ville le 18 janvier 1895, et mesure en mesure américaine 30 pieds de face à la rue Marengo, sur une profondeur entre lignes parallèles de 120 pieds, ledit lot commençant à une distance de 60 pieds de l'encoignure des rues Sud Robertson et Marengo, étant la même propriété que le présent hypothécaire a acquise par achat de John Walter Nelson, d'après un acte passé pardevant le soussigné notaire, le 8ème jour d'octobre 1895 et dûment enregistré dans le bureau des transcrits de cette paroisse dans le livre 158, folio 754. Les améliorations consistent en une bâtisse en bois, ardoisée, à deux étages, contenant un grand salon de réception, salons, salle à manger, cuisine, office, cour, quatre chambres à coucher, bains avec lavabo stationnaire. La maison est neuve et pas encore finie.

2° Une certaine portion de terre en cette ville, dans l'ilet 625, borné par les rues Marengo, Milan, Breslau et Arcadia, et formant l'encoignure des rues Marengo et Breslau, et mesurant 45 pieds de face à la rue Marengo, sur 120 pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles, et faisant face à la rue Breslau, comprenant le tout du lot No 1 et la moitié du lot No 2, ensemble avec toutes les améliorations
Conditions—Comptant.
Acte de vente pardevant Wynne G. Rogers, notaire, aux frais de l'acquéreur.
20 fev—20—mars 3 10 17 24

ETAT DE LA LOUISIANE, PAROISSE d'Orléans—No 51,897—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C—A. Menendez vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la réunion des créanciers de Antonio Menendez, insolvable dans cette affaire soit convoquée et tenue pardevant Henry L. Garland Jr., notaire public, en son bureau, No 618 Commercial Place, dans cette ville, le MARDI, 29me jour de mars 1898, à onze heures A. M., dans le but de fixer le temps, les termes et conditions de la vente de la propriété remise par l'insolvable dans cette affaire, et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises
Nouvelle-Orléans, 18 février 1898.
Signé: F. A. MONROE, juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, député greffier.
Henry Lochte, Syndic.
E. N. Whittemore, Avocat.
23fév—23—mars 12 19 29

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR ET ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Succession de J. M. St-Pé et son épouse.
No 55,566, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR SPEAR et ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur Bureau 813 rue Commune, LUNDI 14 mars 1898, à 11 heures A. M il sera vendu aux enchères publiques au No 1411 rue Baronne entre les rues Melpomène et Thalia en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Geo H. Theard, juge de la Cour civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 28 février 1898.
Un lot de meubles etc. Conditions, comptant.
2 mars—2 6 10 14.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés de valeur Améliorées et Vacantes Des Deuxième et Troisième Districts.

No 833 rue Ursulines, entre les rues Bourbon et Dauphine—Une résidence en briques avec mansarde.

Nos 835 et 839 rue Ursulines, entre les rues Dauphine et Bourbon—Cottage à un étage, etc.

Ilet borné par les rues Manuel, Pauline, Bolivar et Jeanne.

11 lots dans l'ilet borné par les rues Bolivar, Manuel, Jeanne et Barthelemy.

2 lots sur la rue Union, entre les rues Law et Hope.

Succession de Catherine Amélia Diagon, veuve en première noce de Peter Early et veuve en deuxième noce de Jean Soulagnet.

No 54,926—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR et ESCOFFIER,—Placide J. Spear, encanteur — Bureau, No 813, rue Commune, MERCREDI, le 23 mars 1898, à midi, il sera vendu à l'enchère publique à la Bourse de propriétés foncières de la Nouvelle-Orléans, No 717 rue Commune, entre les rues Carondelet et St Charles, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 7 février 1898 et signé le 11 février 1898 par l'Honorable George H. Théard, juge de la Cour civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus intitulée les suivantes décrites propriétés de valeur, à savoir:

1° Un lot de terre situé dans l'ilet borné par les rues Ursulines Dauphine, Hôpital et Bourbon, désigné par la lettre C sur un devis dressé par C. A. De Armas, ingénieur civil, annexé à un acte passé pardevant Antoine Doriocourt, notaire en cette ville, le 28 février 1876; le dit lot mesurant, en mesure américaine, 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Ursulines sur 88 pieds 5 pouces et 6 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, ensemble avec les bâtisses, etc, qui s'y trouvent.

Les améliorations consistent en un cottage ayant trois chambres, une autre bâtisse occupée par un salon de Barbe avec deux chambres, citerne, latrine, hydrant, etc., connus par les numéros municipaux 835 et 839 rue Ursulines.

2° Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues URSULINES, HOPITAL, BOURBON et DAUPHINE, mesurant 21 pieds, 3 pouces et 6 lignes de face à la rue Ursulines sur une profondeur de 126 pieds, 9 pouces et 7 lignes entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le numéro municipal 833 (ancien 103 rue URSULINES). Les améliorations consistent en une résidence en briques à un étage avec mansardes, ayant 5 chambres et 2 cabinets une bâtisse en briques à deux étages dans le fond ayant 2 chambres; une bâtisse dans le fond ayant une chambre, hydrant, puits, latrines, etc

3° Un certain ilet de terre dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No 156 sur un plan dressé par L. H. Pilié, voyer, le 3 mars 1866, dont une copie est annexée à un acte pardevant Eusèbe Bonny, notaire en cette ville, borné par les rues Manuel, Pauline, Bolivar et Jeanne, lequel dit ilet contient 22 lots et mesurant 244 pieds 5 pouces et 3 lignes de face à la rue Manuel, 244 pieds 8 pouces et 4 lignes de face à la rue Bolivar et 341 pieds 2 pouces et 5 lignes sur chacune des rues Pauline et Jeanne

4° Une certaine portion de terre située dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Manuel, Jeanne, Bolivar et Barthelemy, désignée par le No 155 d'après le plan ci-dessus. La dite portion de terre ayant onze lots et mesurant au pied américain) 119 pieds 4 pouces et 3 lignes de face sur chacune des rues Manuel et Bolivar et 341 pieds, 2 pouces et 5 lignes sur la rue Jeanne et sur les lignes du fond.

5° Un lot de terre triangulaire, dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No 874 sur un plan annexé à un acte en date du 13 juin 1868 pardevant Antoine Doriocourt, notaire, borné par les rues Joséphine, Franklin et Lafayette Walks, mesurant 31 pieds 1 pouce de face à la rue Joséphine, 87 pieds 9 pouces et 2 lignes de face au Franklin Walk et 90 pieds 9 pouces et 3 lignes de face au Lafayette Walk.

6° Deux certains lots de terre situés dans le troisième district de cette ville, désignés par les Nos 3 et 4, dans l'ilet No 111, borné par les rues Bagatelle, Union, Loi et Hope, sur un plan dressé par F. Wilkinson en date du 7 décembre 1836, déposé en l'étude de W. J. Lewis, ancien notaire en cette ville; le lot No 3 mesurant 31 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue Union sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur; le lot No 4 mesurant 32 pieds de face à la rue Union sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et le reste à un ou deux ans de crédit avec billets d'acquéreurs portant 8 pour cent d'intérêt à partir de la date de la vente et garantie par privilèges de vendeurs et hypothèque spéciale sur la propriété vendus et les clauses usuelles concernant les assurances et honoraires d'avocat; 10 pour cent comptant de dépôt au moment de l'adjudication;
Actes de vente pardevant Charles T. Soniat, notaire, aux frais des acquéreurs.
1o fév — 16 17 23 — mars 2 9 16 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur du Premier District.

Nos 831 et 837, rue Lafayette, entre les rues Baronne et Carondelet.
Succession d'Antonio Agusti.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 52,268.

PAR SPEAR ET ESCAFFIER, — Placide J. Spear, encanteur. — Bureau 813, rue Commune. — MERCREDI, le 16 mars 1898, à midi, sera vendu à l'enchère publique à la Bourse de propriétés foncières de la Nouvelle-Orléans No 717 rue Commune, entre les rues St Charles et Carondelet, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon T C W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, daté le 7 février 1898, pour le compte de la dite succession, la suivante propriété à savoir:

Une certaine portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le premier district de cette ville dans le fond des lots numéros vingt et vingt et un, dans l'ilet borné par les rues Lafayette, Poydras, Baronne et Carondelet; ladite portion de terre est désignée comme lot No vingt-deux sur un plan ou devis dressé par L H. Pilié, voyer, annexé pour référence à un acte de vente à O Czaminski, pardevant Jules Mossy, notaire, le 30 mars 1872, et mesurant 64 pieds de face à la rue Lafayette, 64 pieds 2 pouces 2 lignes en largeur dans le fond sur la ligne des lots désignés par les numéros 10, 11, 12 et 13 sur le dit plan ou devis, 38 pieds et 4 pouces sur la ligne de côté des lots Nos 20 et 21 vers la rue Baronne et 34 pieds 3 pouces et 4 lignes sur la ligne de côté de la rue Carondelet. Les améliorations consistent en une bâtisse à un étage avec mansarde, ayant 5 chambres, 2 cabinets, galerie, une autre bâtisse à deux étages avec 5 chambres citerne, hydrant, latrine, etc, connue par les Nos municipaux 831 et 837 rue Lafayette.

Termes et Conditions—Une moitié ou plus comptant et la balance en un crédit de un an en billet portant intérêt au taux de 8 pour cent par an de la date garantis par lien et privilège de vendeur et toutes les autres clauses usuelles. L'acquéreur devant assumer les taxes exigibles dans l'année 1898 au-dessus du prix de l'adjudication. L'acquéreur devant faire un dépôt de 10 0/0 au moment de l'adjudication.
Acte de vente pardevant Jefferson C. Wenck, notaire, aux frais de l'acquéreur.
9fév—9 16 23—mars 2 9 16.

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE

JOLI —ET— ATTRAYANT Cottage

Presque neuf et élevé de terre, Dans le Sixième District, à l'encoignure des rues Roberts et Magasins.
SUCCESSION DE WM F. BUNCE
No 48,159—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orleans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau No 813 rue Commune, MERCREDI, le 2 mars 1898, à midi, il sera vendu aux enchères publiques, à la **"New Orleans Real Estate Exchange"**, No 717 rue Commune, entre les rues **Carondelet** et **St-Charles**, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 13 janvier 1898, pour le compte de ladite succession—

Deux certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet désigné par le numéro municipal 196, borné par les rues **Magasins, Roberts, Constance** et **Upper Line**, désignés par les Nos 22 et 23 du dit ilet se joignant et mesurant chacun 30 pieds de face à la rue **Magasins** sur 120 pieds de profondeur, le lot No 23 formant l'encoignure des rues **Magasins** et **Roberts**.

Les améliorations consistent en un joli et attrayant cottage presque neuf, élevé de terre récemment, ayant galerie devant, vestibule, salon, deux chambres à coucher, salle à manger, cuisine, chambre à bain, citerne, lieux d'aisance, dépendances, etc.

Termes et Conditions—La moitié ou plus comptant et la balance à un crédit de un et deux ans en billets portant intérêt aux taux de 8 pour cent par an garantis par lien et privilège du vendeur et toutes les autres clauses de sécurité, l'acquéreur devant assumer les taxes exigibles en l'année 1898 en sus du prix de l'adjudication et déposer 10 pour cent de son enchère au moment de l'adjudication.
Actes de vente pardevant Jeff C. Wenck, notaire, aux frais de l'acquéreur.
30jan—feb 2 9 16 23—mar 2

ANNONCE JUDICIAIR

PROPRIETE DE VALEUR DANS LE SECOND DISTRICT

Nouveau No 613 [ancien No 37] rue St Philippe entre les rues Chartres et Royale.
Succession Vincenzo ou Charles Pietzo ou Pizzo et son épouse.
Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, — No 35,490.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau, No 813 rue Commune—MERCREDI 2 mars 1898, à midi, il sera vendu aux enchères publiques à la Bourse d'Encan de la Nouvelle-Orléans, 717 rue Commune entre les rues Carondelet et St-Charles, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon H. N. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 18 janvier 1898, pour le compte de ladite succession les propriétés décrites ci-dessous à savoir—

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le second district de cette ville, dans l'ilet bornée par les rues St Philippe, Ursulines, Royal e Chartres, mesurant en mesure française, 36 pieds de face à la rue St Philippe sur 80 pieds de profondeur, connu par le nouveau No municipal 613 (ancien 37) rue St Philippe.

Termes et conditions—Un tiers au plus comptant, la balance à un et deux ans, portant huit pour cent par an d'intérêt, avec lien du vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété, honoraires d'avocat en cas de procès, et les clauses d'assurances, l'acquéreur devant assumer les taxes pour 1898, et déposer 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication.
Acte de vente pardevant Félix J. Puig, notaire, aux frais de l'acquéreur.
26 janv—26—fév 2 9 16 23—mars 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

In ré New Orleans Real Estate Company Limited.
No 51,994—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR Encanteur—Bureaux No 813 rue Commune. MERCREDI, le 30 mars 1898, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la **Bourse de propriétés Foncières de la Nouvelle Orléans, No 717 rue Commune entre les rues Carondelet et St Charles.** En vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 25 février 1898, dans l'affaire ci-dessus intitulée la suivante décrite propriété, à savoir:

Quatre certains lots de terre avec les dépendances qui s'y trouvent situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Gayoso, Dupré, Ursulines, Live Oak et St. John, ledit ilet étant désigné par le No 383; les dits quatre lots de terre sont désignés par les Nos quatre, cinq, six et sept, sur un plan ou devis annexé à un acte pardevant Théodule Buisson, notaire, à la date du 26 juillet 1894 et mesurant d'après le dit plan comme suit à savoir—

Le lot No Quatre mesurant trente-cinq pieds 5 pouces de face sur la rue Ursulines, cent trente six pieds, 7 pouces de profondeur sur la ligne le divisant du lot No 3; cent dix neuf pieds 11 pouces et une ligne sur la ligne le divisant du lot No 5 et trente quatre pieds en largeur dans le fond. Le lot No 5 a trente neuf pieds 5 pouces et 3 lignes de face sur la rue Ursulines, cent dix-neuf pieds 11 pouces et 1 ligne de profondeur sur la ligne du lot No 4, cent un pieds 5 pouces et 6 lignes sur la ligne du lot No 6 et trente quatre pieds 10 pouces de largeur dans le fond.

Les lots Nos six et sept ont chacun trente et un pieds deux pouces et une ligne de face sur la rue Ursulines, trente pieds de largeur dans le fond sur les profondeurs suivantes, à savoir:

Le lot No six, cent soixante et un pieds cinq pouces et six lignes sur la ligne vers la rue Dupré, et cent quarante-six pieds cinq pouces et trois lignes sur la ligne vers la rue Gayoso le séparant du lot No sept, Le lot No sept, cent quarante-six pieds cinq pouces et trois lignes sur la ligne le séparant du lot No six, et cent trente et un pieds, neuf pouces sur la ligne du lot No huit.

Termes et conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
Acte de vente pardevant Jules F. Meunier, aux frais de l'acquéreur.
27 février—27—mars 6 13 20 27 30

PAR E. CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété Désirable du Premier District, 1120 rue Robin.

Succession de Michael J. Walsh, No 52,305, Division B, et succession de Mme Michael J. Walsh, No 53,066, consolidées et transférées au No 53,066, Division C.
Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR E. CURTIS, ENCANTEUR—Bureaux vieux Nos 54 et 56 rue Baronne—En vertu d'un ordre portant la date du 10 août 1897 et un ordre aditionnel daté le 8 février 1898, et à moi adressé, rendu par l'Hon F. A. MONROE, juge de la Division C, je procéderai de vendre à l'encan, à la Bourse des Propriétés Foncières, 629 et 631 rue Commune, le MARDI 22 mars, 1898 à midi—

Un lot de terre, désigné par le No 2, mesurant 18 pieds de face à la rue Robin, dans l'ilet borné par les rues Camp, Magasins, Race et Robin, sur une profondeur de 128 pieds, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1897 et 1898 Un dépôt de 10 pour cent requis au moment de l'adjudication. Acte vente pardevant Félix J. Puig, N. P., aux frais de l'acquéreur.
16 fév 16 17 18 20 22 28-mars 5 6 13 20 21 22

LOUISVILLE ET NASHVILLE
Trains Sud-Ouest limités
Sont les plus rapides entre la Nouvelle-Orléans et New York. Pas de charge extra pour ce service. Chars Buffets en route.

VENTES A L'ENCAN

PAR W. C. H. ROBINSON.

ANNONCE JUDICIAIRE
Vente en Partage—dans l'Affaire de George Blardone vs Virginia Blardone et als.
A la Plus Haute Enchère.
JEUDI, 31 MARS 1898.
Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division E—No 55,294.

PAR W. C. H. ROBINSON, Encanteur—Bureau 812 rue Commune, bâtisse Hennen, sous et en vertu d'un ordre de l'Hon Geo. H Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division E, daté et signé le 24 février 1898, ledit ordre adressé à moi, je vendrai aux enchères publiques les propriétés décrites ci dessous, à savoir—

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Poydras, Magasins, Natchez et Tchoupitoulas; le dit lot est désigné par le No 12 et mesure vingt pieds deux pouces de face à la rue Poydras sur une profondeur, de cent cinquante pieds cinq pouces sur la ligne de côté vers la rue Magasins, à laquelle profondeur le dit lot diminue en largeur de huit pieds onze pouces et dix lignes, et à une seconde profondeur de vingt-et un pieds deux pouces, faisant la ligne du fond seulement treize pieds quatre pouces et une ligne, le tout en mesure américaine. Etant la même propriété qui a été acquise par le dit B. Blardone de Manuel Julian de Lizardi, par acte pardevant T. Guyol, notaire, le 28 mai 1858, enregistré dans le Bureau des transferts, livre 76, folio 85. Les améliorations consistent en une bâtisse en briques à quatre étages No 429 rue Poydras, occupé par la grande grocerie de MM C. Doyle & Cie. Loué à $100 par mois.

2 Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent situé dans le Second district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Chartres, Douane, Bienville et Passage de la Bourse et mesurant en mesure américaine 22 pieds 10 pouces 2 lignes de face à la rue Chartres, 112 pieds 11 pouces de profondeur sur la ligne vers la rue Douane, 95 pieds 3 pouces, aussi en profondeur sur la ligne de côté vers la rue Bienville à laquelle distance lequel dit lot mesure à angle droit et à une seconde profondeur de huit pieds 10 pouces de sorte que le dit lot a seulement 21 pieds 6 pouces 2 lignes sur la ligne du fond, laquelle dite propriété a été acquise par feu B. Bladorne à un encan public fait par le sherif ci il de la paroisse d'Orléans sous et en vertu d'un writ de saisie et de vente à lui adressé au procès intitulé J. Riffard et als vs Egide Eichelberger N°1856 de l'ancienne 5me Cour Civile de District pour cette paroisse quand la dite transaction du dit sherif est daté le 7 janvier 1871 et est dûment enregistré dans le bureau des transcrits de cette paroisse dans le livre 87 folio 682. Les améliorations consistent en une bâtisse en briques à trois étages, occupée comme magasin de fantaisies au rez-de chaussée et résidence aux étages supérieures, louée jusqu'au 15 septembre 1898 à $60 par mois à Mme H. Chavigny.

3° Un certain lot de terre composé et comprenant les bâtisses suivantes, à savoir:

"A" Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de cette ville, dans l'ilet désigné par le numéro municipal 255, borné par les rues St Philippe, Dumaine, Johnson et Prieur. Le dit lot est désigné par le No 60 et mesure 30 pieds de face, mesure française, à la rue St Philippe sur 100 pieds entre lignes parallèles ou en mesure américaine 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face sur la rue St Philip par 106 pieds 6 pouces 7 lignes, le tout d'après le plan de Voilquin en date du 3 mai 1834 et déposé dans le bureau de A. Ducatel, notaire en cette ville. "B" une certaine portion de terre situé dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus décrite, et la dite portion de terre ayant la forme d'un triangle irrégulière et étant la portion de l'extrême fond d'un certain lot de terre désigné par le No 12 I sur un arpentage fait par D. Hémécourt député voyer de ville, daté le 27 septembre 1871 laquelle dite portion de terre et désignée par la lettre "J" sur le dit devis et mesure 2 pieds 4 pouces de face à une ligne parallèle à la rue Prieur, 2 pieds 6 pouces à une ligne courant obliquement et faisant partie de la largeur originelle du dit lot No 12 et commence à un point sur le côté qui le divise du lot 60 et ayant sur le côté opposé courant parallèlement à la rue Dumaine sur un pieds six pouces.

"C" Une certaine portion de terre, située dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus décrite, ayant la forme d'un triangle rectangulaire, étant la partie du fond extrême d'un certain lot de terre désigné par le numéro 11 sur un plan ou croquis fait par D'Hémécourt, voyer, annexé à un acte passé pardevant P. L. Lareschs, ancien notaire, le 17 mai 1869 et adite portion de terre est désignée par la lettre D et mesure 30 pieds de face sur une ligne parallèle à la rue Prieur, 31 pieds 10 pouces 1 ligne sur une oblique étant la largeur primitive dudit lot No 11 étant à une pointe sur la ligne de côté courant parallèlement à la rue Dumaine dix pieds sept pouces.

"D" Le tout et séparément les droits, titres et intérêts dans et à une certaine portion de terre située dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus troisièmement décrite. La dite portion de terre étant désignée par le No 68 "A" et étant la partie inférieure du lot 68 "A" et mesurant, en mesure américaine, trente un pieds onze pouces et cinq lignes sur la ligne du fond qui la sépare de la partie inférieure du lot 68 "A", trente pieds huit pouces et six lignes sur une ligne oblique qui le divise de la portion des lots 10 et 11, quarante trois pieds onze pouces et deux lignes sur la portion le séparant du lot No 26 et cinquante cinq pieds 3 pouces 2 lignes sur la ligne le séparant des lots 59 et 60. La dite portion de terre étant exactement la portion du fond des dits lots 59 et 60 et la portion du fond du lot No 61 "A" qui fait face à la rue Johnson comme il est démontré dans le plan annexé à un acte passé pardevant P. E. Lareschs, ancien notaire le 17 mai 1869, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Etant la même propriété qui a été acquise par Judith Mazza, épouse de B Blardone, par achat de Marie H. De Jean et als, par acte pardevant M. T. Ducros, notaire, le 2 août 1890, enregistré dans le bureau des transcrits livre 136 folio 107.

Les améliorations consistent en une résidence contenant de grands salons à arche, gaz cheminées en marbre, salle à manger et environ huit autres chambres, promenades en schillinger et banquette deux citernes, puits pavage en briques vitrifiées.

Conditions — La moitié ou plus comptant au gré des acquéreurs et la balance à un crédit de un et deux ans, en billets des acquéreurs portant intérêt au taux de 8 pour cent par an à partir de la date de l'adjudication garanti par hypothèque et lien et privilège du vendeur sur la propriété et toutes les clauses usuelles de sécurité. Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes payables en 1898 en plus du prix d'achat et déposera 10 0/0 du prix d'achat comptant au moment de l'adjudication avec l'encanteur.
Actes de vente pardevant Emile J. Barnett notaire aux frais de l'acquéreur
Le tout d'après l'inventaire enregistré.
Plans à la Bourse.
27 fév—27—mars 1 6 13 20 27 à date

ANNONCE JUDICIAIRE
Au plus haut enchérisseur.
Bons constitutionnels de la ville de la Nouvelle-Orléans, et bons de six pour cent, première hypothèque de la New Orléans City Railroad Company, jeudi 10 mars 1898 dans l'affaire de George Blardone vs Virginia Blardone et als, No 55,294 du dossier à midi à la Bourse des encanteurs 629 et 631 rue Commune.

PAR W. C. H. ROBINSON, encanteur,—Bureau 812 rue Commune bâtisse Hennen, sous et par ordre de l'Hon. Geo H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté et signé le 24 février 1898, le dit ordre adressé à moi. Je procéderai à vendre aux enchères publiques les bons ci-dessous décrits à savoir:

Deux Bons Constitutionnels de cinquante ans à quatre pour cent, de la Ville de la Nouvelle-Orléans, de l'année 1898, de cinq cents dollars chacun avec les coupons d'intérêts attachés portant les Nos 214 et 500.

Deux Bons Constitutionnels de cinquante ans à quatre pour cent de la Ville de la Nouvelle-Orléans de la valeur de mille dollars chacun avec coupons d'intérêt attachés portant les Nos 1328 et 1442.

Quatre bons de vingt quatre ans à six pour cent, premiers bons d'hypothèque de la ville de la "New Orleans City Railroad Company" de la valeur au pair de $500 chacun avec des coupons d'intérêt attachés, lesquels dits bons sont identifiés avec un acte exécuté pardevant N. B. Trist, notaire en cette ville, le premier jour de décembre 1879. Le tout d'après l'inventaire enregistré.
Conditions—Comptant.
W. C. H. ROBINSON,
Agent de Propriétés et Encanteur, 812 rue Commune, Bâtisse Hennen.
27fév—27—mars 1 6 7 8 9 10

Jacob Bernstein vs Ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 55,070—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Albert J. Marion, syndic définitif des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUERIN, Greffier.
22 fév — 22 26 — mars 3

VENTES A L'ENCAN"

PAR REINACH & OTERI.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Deux lots de terre vacants de choix dans le premier district, dans l'ilet borné par les rues Banks, Palmyre, Scott et Pierce.
Dans l'affaire de la succession de Frank H. McNulty.
No 55,245—Cour Civile de District, Div A.

PAR REINACH & OTERI — Solomon Reinach, encanteur bureau No 636 Place Commerciale.—Il sera vendu LUNDI, 4 avril à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle-Orléans, 717 rue Commune, entre Carondelet et St Charles. En vertu et conformément à un ordre de l'Hon T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté et signé 21 février 1898, et rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-dessous décrite sera vendu aux enchères publiques.

Deux certains lots de terre situés dans le Premier District, dans l'ilet No 753, borné par les rues Banks, Palmyre, Scott et Pierce, désignés comme lots numéros six et sept et mesurant 25 pieds 4 pouces et 7 lignes de face à la rue Scott, par une profondeur de 123 pieds 11 pouces et 2 lignes entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en un et deux ans avec 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication, et toutes les clauses de sécurité. Les taxes d'Etat et de ville pour 1898 doivent être assumées par l'acquéreur. Un dépôt de 20 pour cent sera requis pour lier la vente.
Acte de vente pardevant Hunter C. Leake, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
1er mars—1 14 28—avril 3 4

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente Importante par le Shérif Civil de Propriétés Améliorées de valeur.

Connues comme le No 910 rue Carondelet, entre les rues Delord et St-Joseph.

Le Cottage Double Nos. 4438 et 4440 rue Canal, entre les rues Alexandre et Murat.

Le No. 437 rue S. Remparts, entre les rues Poydras et Perdido.

Le No. 2306 rue Baronne entre les rues Première et Philip.

Dans l'affaire de la Germania Savings Bank of New Orleans vs David Lemley.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 55,369—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune entre les rues Camp et St-Charles dans le Premier District de cette ville, JEUDI, 10 mars 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Premièrement—Un certain lot de terre de forme irrégulière, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages là-dessus y appartenant ou de quelque manière en dépendant, situé dans le faubourg Delord dans le Premier District de cette ville et désigné par le No 3, sur un plan dressé par Hugh Grant assistant voyer en date du 12 octobre 1840 et déposé en l'étude de Félix Percy, ancien notaire en cette ville, le dit lot se trouve dans l'ilet désigné par le numéro municipal 216 compris entre le cercle Tivoli, maintenant Lee Cercle, la Promenade Triton, maintenant rue Delord, la rue Carondelet, l'avenue St-Charles et la rue St-Joseph et d'après un plan dressé le 26 septembre 1866, par Chs de Armas, voyer, et annexé à un acte passé pardevant J. A. Lewis, notaire, le 26 septembre 1866, ledit lot mesurant en mesure américaine dix-sept pieds quatre pouces de face à la rue Carondelet, de profondeur sur une ligne la plus près de la Promenade Triton, maintenant rue Delord, vingt-huit pieds, d'où le lot s'élargit sur ladite ligne et court trente huit pieds six pouces, de plus en profondeur sur une ligne droite la plus près de la rue St-Joseph quarante-huit pieds d'où ledit lot s'étend sur une ligne parallèle à la rue Carondelet, dix pieds trois pouces cinq lignes et de là en profondeur sur une ligne parallèle à la rue St-Joseph, trente-sept pieds six pouces et quatre lignes; sur la ligne du fond ledit lot mesurant quarante pieds un pouce et cinq lignes.

Deuxièmement—Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, voies, privilèges et servitudes là dessus, y appartenant ou de quelque manière en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 802 borné par les rues Canal, Cleveland (anciennement Jackson ou Gasquet), Alexander et Murat; lequel lot d'après un plan de C. A. Hedin, voyer, en date du 17 novembre 1853, déposé en l'étude de A. Ducatel, ancien notaire en cette ville, comme plan No 8 de son livre de Plans No 5, est désigné par le numéro 3 formant l'encoignure des dites rues Canal et Murat et mesurant trente pieds onze pouces et deux lignes de face à la rue Canal sur une profondeur et façade de cent vingt-huit pieds à la rue Murat.

Troisièmement—Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tout les droits, voies, servitudes et dépendances là-dessus y appartenant ou en quelque sorte en dépendant, situé dans le Premier district de cette ville, dans l'ilet No 297, borné par les rues Nord Poydras, Perdido, Remparts et Bassin, désigné par le No 5, sur un devis ou plan dressé par P. A. D'Hémécourt, voyer de ville, en date du 17 mai 1888, et annexé à un acte passé pardevant Fred. Adolphe, notaire, le 6 juillet 1888; ledit lot mesurant, d'après ledit plan, vingt trois pieds neuf pouces et sept lignes de face à la rue Remparts, cent vingt-huit pieds deux pouces et une ligne sur la ligne du lot No 4, cent vingt-huit pieds un pouce et quatre lignes sur le lot No 6, et vingt-trois pieds dix pouces de largeur dans le fond, ensemble avec l'usage d'une allée de quatre pieds de largeur s'ouvrant sur la rue Poydras

Quatrièmement—Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, servitudes et dépendences qui y appartiennent en quelque sorte situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Baronne, anciennement Bacchus, Carondelet, anciennement Apollo, Première et Philip, et désigné par le No 2, sur un plan dressé par Mr. Hardee, ingénieur Civil le 30 Octobre 1847 et déposé en l'étude de L. R. Kenny, ancien notaire, le dit lot mesure trente et un pieds trois pouces de face à la rue Baronne, anciennement Bacchus, sur une profondeur de cent pieds entre lignes parallèles.

La propriété premièrement décrite a été acquise par David Lemley, du Peoples Homestead Association, conformément à un acte passé pardevant M. Y. Ducros, ancien notaire en cette ville, le 24 septembre 1889, titre enregistré au bureau des transferts de cette Paroisse dans le livre 131, folio 100. La propriété deuxièmement décrite a été acquise par David Lemley, de Cornelius C. Beard et R W Walmsley tuteur de Garcia S. M. Walmsley, conformément à un acte passé pardevant Edgar Grima notaire en cette ville le 5 mars 1895, titres enregistrés au bureau des transferts en cette paroisse, dans le livre 150, folio 225.

La propriété troisièmement décrite a été acquise par David Lemley, du Mutual Loan and Building Co., conformément à un acte passé pardevant J. Bendernagel, ancien notaire, le 22 juillet 1890, titre enregistré au bureau de transfert en cette paroisse, dans le livre 136, folio 103.

La propriété quatrièmement décrite a été acquise par David Lemley de Mme Laura Shelby, veuve de Agustus Shelby, conformément à un acte passé pardevant Frederick Adolphe, notaire en cette ville, en date du 4 décembre 1885, titre enregistré au bureau des transferts en cette paroisse, dans le livre 122, folio 750.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ, Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
Buck, Walshe & Buck, avocats pour les plaignants.
4 fév—4 5 11 18 25—mars 4 10

PAR LE CONSTABLE.

Moïse Bros, vs A. J. McEvoy,

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA Nouvelle-Orléans, No 36,057—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. W. R. Richardson, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, en mon entrepôt, rue Lafayette entre les rues Camp et Magazine, le MERCREDI 2 mars 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un lot de Groceries, etc.
Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée d'après inventaire enregistré, en mon bureau.
Conditions—Comptant sur les lieux
ED. P. FOLEY,
Constable de la Première Cour de Cité
20 fév—20 25 — mars 2

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente vendredi 18 mars 1898 de propriétés améliorées de valeur du premier district.

Rue Constance entre les rues Race et Robin (dans l'ilet borné par les dites rues et la rue Annonciation.)

James B. Guthrie vs Mme Henry Warner.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans — No 55,439 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St Charles, dans le Premier District de cette ville, le VENDREDI 18 mars 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

1. Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui s'y trouvent et y appartenant en quelque sorte, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Race, Constance, Robin et Annonciation, désigné par le No "4" sur un plan du dit lot et autres, fait par Mondell et Reynolds, le 17 juillet 1837, et déposé dans le Bureau de H. B. Cenas, ancien notaire de cette ville; le dit lot commence à une distance d'environ 128 pieds de l'encoignure Robin, et mesure, en mesure française, 60 pieds de face sur la rue Constance, par 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles:—et

2. Un certain morceau, parcelle ou portion de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui s'y trouvent et y appartiennent en quelque sorte, situé dans le même district et ilet de la propriété ci-dessus décrite et mesure 7 pieds de face à la rue Constance par une profondeur de 127 pieds, 10 pouces et 5 lignes, entre lignes parallèles et adjoignant la propriété ci-dessus décrite, sur le côté le plus près de la rue Race.
Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Andrew H. Wilson, avocat pour le plaignant.
15fév—15 23—mar 1 8 15 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété Améliorée Dans le Second District.

Connue comme nouveau No 4241, rue Bienville, coin de la rue North Hennessy.
William R. Nobles vs Jeremiah A. Carroll.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 55,628.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le premier district de cette ville, JEUDI, 24 mars 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Trois certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits etc, situés dans le deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bienville, Conti, Solomon et Napoléon, (maintenant Nord Hennessey) désignés comme lots Nos 9, 10 et 11 et mesurent comme suit: Lot No 9 mesure trente et un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Bienville, par cent vingt pieds de profondeur. Lot No 10 forme l'encoignure des rues Bienville et Napoléon et mesure trente et un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Bienville par cent vingt pieds de profondeur et de face sur la rue Napoléon. Lot No 11 a trente pieds quatre pouces et sept lignes de face à la rue Napoléon par cent cinquante neuf pieds dix pouces et trois lignes de profondeur.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
F. McGloin, avocat du plaignant.
18 fev — 18 19 24—mars 3 10 17 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une Propriété de Valeur Améliorée du Troisième District.

Connue comme No 1818 rue Claiborne, entre les rues St-Antoine et Bourbon.
People's Homestead Association vs Charles Du Quesnay Jr.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 55 650—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 31 mars 1898, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir.

Une certaine portion de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet désigné par le No Municipal 636, bornée par les rues Claiborne, St Antoine, Bourbon et Robertson. Ladite portion de terre commence à une distance de cent cinquante pieds de l'encoignure des rues Claiborne et Bourbon et mesure cinquante pieds six pouces de face à la rue Claiborne par cent dix pieds de profondeur entre lignes parallèles, mesure américaine, d'après le plan particulier A annexé à un acte passé par devant M. T Ducros, notaire, le 22 mars 1894, ladite portion de terre est composée des lots "A" et "B" les deux figurant sur un plan annexé à un acte passé pardevant Oscar Drouet, notaire, le 5 mars 1870 et les dits lots "A" et "B" sont des subdivisions des lots 17 18 et 19 figurant tous les trois sur un plan fait par Louis P. Pilié et déposé dans le bureau de Felix Percy, ancien notaire en cette ville.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Carroll & Carroll, avocats pour les plaignants.
26 fev—26—mars 4 11 18 25 31

Nouvelle-Orléans, le 26 février 1898.

La Ville de la Nouvelle-Orléans versus les Débiteurs Délinquants de taxes à la Ville de la Nouvelle-Orleans sur Propriétés Personnelles.

En vertu de l'autorité qui m'est confiée par la Constitution et les lois de l'Etat de la Louisiane et les ordonnances de la ville de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à vendre aux enchères publiques en la ville de la Nouvelle-Orléans et paroisse d'Orléans, aux places de saisie ci-après désignées, commençant à 11 heures A. M., MERCREDI, le 9 mars 1898, sur les lieux premièrement spécifiés et ajournant de place en place dans l'ordre énuméré, et de jour en jour consécutivement jusqu'à ce que toutes lesdites ventes soient terminées, les propriétés personnelles ci après décrites dans le but de forcer la perception des taxes dues à la ville de la Nouvelle-Orléans pour 1897, et les années précédentes, avec intérêt de la date à laquelle lesdites taxes sont devenues délinquantes et tous les dépens, à savoir:

Sur les lieux No 1577 Tchoupitoulas pour forcer la collection des taxes pour l'année 1897 assessé à JAMES MURPHY se montant à soixante-douze dollars..........$72 00
LES ANIMAUX ET VEHICULES CONTENUS DANS LES DITS LIEUX.

Au jour fixé ci-dessus pour la vente, je vendrai telles parties de ladite propriété que me désignera le débiteur de taxe, et dans le cas où ledit débiteur ne désignera pas une somme suffisante de propriété, je vendrai la plus faible partie de ladite propriété à un acquéreur quelconque, pour le montant des taxes, de l'intérêt et des dépens dûs par ledit débiteur.
La vente se fera sans estimation, et la propriété vendue sera immédiatement délivrée à l'acquéreur.
CONDITIONS—Comptant sur les lieux en monnaie courante des Etats Unis.
GEO. B. PENROSE, Trésorier.
26 fév—26—mars 2 5 9

Exposition de 1900.

Si vous voulez économiser et vous assurer le voyage, les frais d'hôtel et d'entrée à l'Exposition universelle de Paris, en 1900, adressez-vous à
The Franco-American Tourist Co
126 W. 25th St, New-York. Versements mensuels ou hebdomadaires.
5mars—